

# Association Miman Bénin

## Procès-verbal de l'assemblée générale

du 23 mai 2019

**Présents :** comité : Gilbert Meillaz, président, Gérard Carroz, vice-président, Christiane Meillaz, trésorière, Cédric Farinelli, secrétaire.  
membres : Jeanine Farinelli, Jean-Philippe Hulliger, Vreni Husistein, Albert Meillaz,  
invités : Corado et Jocelyne Accomando, Billy Neves

**Excusés :** Yvette Anderegg, Danièle Baratelli, Fabien Fazzone, Jean-Marc Gaudin, Jean-François Girardet, Myriam Girardet, Sue Harrisson, Natacha Janpaolo, Lucienne Meillaz, Anthoni Perez de Tudela, Muriel Siallette-Carroz, Sonia Tavares, Marie Teyssedou. Stéphane Vian et famille

---

### Ordre du jour

1. Approbation du PV de l'assemblée précédente
2. Rapport du président
3. Rapport du trésorier
4. Rapport des vérificateurs aux comptes
5. Discussion et approbation des rapports
6. Election statutaires
7. Election des vérificateurs aux comptes
8. Budget 2019
9. Propositions individuelles
10. Divers

---

### 1. Approbation du PV de l'assemblée précédente

PV de l'AG du 22 mai 2018 approuvé sans modification.

### 2. Rapport du président

voir annexe

### 3. Rapport du trésorier

voir résumés des comptes en annexe

### 4. Rapport des vérificateurs aux comptes

voir annexe

## 5. Discussion et approbation des rapports

Rapports approuvés à l'unanimité.

## 6. Election statutaires

Le comité actuel est reconduit à l'unanimité.

Les charges sont réparties comme suit :

Gilbert Meillaz conserve sa charge de président.

Gérard Carroz a annoncé sa démission de sa charge de vice-président, tout en restant au comité, pour des raisons de surcharge d'activités personnelles.

Cédric Farinelli accepte de prendre la charge de vice-président, en plus de sa fonction de secrétaire.

Christiane Meillaz conserve sa charge de trésorière.

La nouvelle composition du comité est donc :

Président : Gilbert Meillaz

Vice-Président : Cédric Farinelli

Trésorière : Christiane Meillaz

Secrétaire : Cédric Farinelli

Membre du comité : Gérard Carroz

## 7. Election des vérificateurs aux comptes

Jean-Philippe Hulliger et Vreni Husistein restent vérificateurs aux comptes, pour leur 3<sup>ème</sup> année. Danièle Baratelli est nommée vérificatrice aux comptes suppléante.

## 8. Budget 2019

Le projet présenté est approuvé. Voir annexe.

## 9. Propositions individuelles

Aucune

## 10. Divers

Il est décidé de dissoudre l'association française Miman-Bénin, laquelle n'a plus d'activité. Gérard Carroz est chargé de procéder à cette opération.

Dans une 2<sup>ème</sup> partie, Gilbert Meillaz et Cédric Farinelli présentent la situation du Centre de formation professionnelle de Ouassaho telle qu'ils l'ont trouvée en été dernier, l'évolution du centre depuis l'été dernier, ainsi que les enjeux qui attendent l'association.

Meyrin, le 4.6.2019



Gilbert Meillaz  
Président



Cédric Farinelli  
Secrétaire



## Association MIMAN Bénin

108 Avenue de Mategnin, 1217 Meyrin  
e-mail: [miman@ordem.ch](mailto:miman@ordem.ch)  
[www.miman-benin.org](http://www.miman-benin.org)  
CCP 12-156554-9

### Rapport annuel 2018 du président

Comme en 2017, l'année 2018 fut entièrement consacrée au projet du centre de formation professionnelle de Ouassaho, nommé ci-après CFPO, inauguré en novembre 2016. Bien que peu d'ateliers étaient en activité durant l'année 2017, nous avons pu alors constater ses points forts mais aussi mettre à jour plusieurs points faibles. En 2018 la volonté du comité fut de gommer autant que possible ces points faibles afin de rendre le CFPO plus opérationnel ainsi que d'ouvrir de nouveaux ateliers.

Créer un centre de formation professionnelle privé à Ouassaho afin de fournir aux jeunes de la région la possibilité d'acquérir un métier, avec un diplôme reconnu par l'Etat béninois répondant aux besoins de la population et respectant à la fois les valeurs béninoises et les contraintes étatiques ne fut pas une chose facile. Les formations proposées dans le projet sont : couture-tailleur, photo-vidéo, agriculture biologique, informatique, maçonnerie, électricité et coiffure. Munir ce centre d'une bibliothèque avec accès à internet ouverte à toute la population et création d'une cantine étaient également une volonté. De plus un 2<sup>ème</sup> bâtiment abritant la partie sanitaire et des dortoirs pour les internes a vu le jour.

Durant le premier semestre de 2018, le CFPO a pu ouvrir progressivement les ateliers d'esthétique-coiffure en février, d'électricité-froid-solaire en juin et d'informatique également en juin. Parallèlement, l'équipement en matériel pédagogique de tous les ateliers a été étoffé.

En février, un second gardien a été engagé, afin d'avoir une personne 24h/24 en poste. Ceci a permis de déjouer deux tentatives de cambriolage durant l'année 2018. Chaque fois, le gardien a pu empêcher les voleurs qui avaient franchi les murs d'enceinte de pénétrer dans le bâtiment, mais ceux-ci ont réussi à prendre la fuite. Des plaintes contre inconnus ont été déposées. Aucun dégât ni dommage n'a été déploré.

Le 19 juillet 2018, le nouveau terrain d'agriculture biologique a été inauguré. Situé sur une parcelle contigüe avec celle du CFPO, il est muni d'un hangar et d'un forage dont l'eau est pompée grâce à l'énergie solaire, et il est protégé par un mur d'enceinte.

Du 15 juillet à la fin août 2018, des cours d'été ont été organisés par le CFPO.

L'inauguration du nouveau terrain pour l'agriculture biologique et les cours d'été ont fait l'objet de publicité dans les médias locaux (télévision, radio), ce qui a permis également d'augmenter le nombre d'apprentis qui sont venus s'inscrire pour la rentrée de septembre 2018.

Un point sombre, les problèmes liés à notre ancien directeur. Comme indiqué dans les précédents rapports, Miman-Bénin a dû déposer plainte pénale contre l'ancien directeur du CFPO, Cyr Hector Ade, pour détournement de fonds, alors que ce dernier avait déposé une plainte civile contre nous pour violation de propriété, en prétendant être le propriétaire du CFPO. La justice béninoise s'est mise en grève de décembre 2017 à fin juin 2018. Le 19 juillet 2018 le verdict a été rendu : un emprisonnement de 2 ans pour C. H. Ade, et en le condamnant à verser au CFPO 5 millions de FCFA et de restituer les actes et le matériel réclamés. Le condamné a fait appel et le 5 mars 2019 la cour d'appel a confirmé sa culpabilité. Une prochaine audience confirmera sa peine.

Suite au jugement du 19 juillet contre l'ancien directeur du CFPO, nous avons pu obtenir un procès-verbal de l'audience et, grâce à celui-ci, obtenir une copie authentifiée de l'acte de

vente (et donc de propriété) du CFPO auprès de la Mairie de Bohicon. Ce dernier document a été versé au dossier d'homologation du CFPO auprès du Ministère de l'éducation<sup>1</sup>. Ceci a permis de reprendre le processus d'enregistrement du CFPO en tant qu'organisme délivrant des diplômes reconnus par l'Etat. Toute cette procédure avait été bloquée tant que nous ne disposions pas d'un document émanant de la justice prouvant que le CFPO n'appartenait pas à C. H. Ade. Cette procédure est toujours en cours au moment de la rédaction de ces lignes mais entre dans sa phase finale.

Nous avons concrétisé en juillet dernier un « Comité d'honneur du CFPO » regroupant les Sages et Notables de Ouassaho, ainsi que les autorités politiques de la région et le directeur du CEG3 voisin, ayant pour buts de favoriser le rayonnement du CFPO dans la région et de développer la formation professionnelle chez les jeunes, sans toutefois jouer le moindre rôle dans la gestion du centre. Ce comité permet d'institutionnaliser un lieu d'échange d'informations entre les « représentants » de la population et la direction du CFPO lors de leurs réunions mensuelles. Il était surtout important pour le centre que ces personnes, qui exercent une autorité certaine sur la population, agissent pour le bien du CFPO. Ceci a permis de couper court à bien des rumeurs et des jalousies auxquelles nous avons dû faire face par le passé.

Lors de mon voyage de juillet 2019, en présence de Cédric Farinelli, secrétaire, nous avons également rencontré les Sages de Ouassaho, les Chefs de Quartiers, le Chef de l'Arrondissement et le Maire de Bohicon pour les inviter au comité d'honneur. Seul le Chef d'Arrondissement de Ouassaho a émis des réticences quant à sa participation au comité d'honneur, soumettant sa participation à la condition de disposer du pouvoir de décision sur les aspects financiers du CFPO, ce que nous avons refusé. Les Sages se sont concertés pour envoyer quelques représentants au Comité d'honneur, et le Maire de Bohicon nous a délégué son chef de service de la communication pour le représenter.

L'association Miman-Ouassaho n'étant pas à même de nous représenter par rapport au CFPO dont la gestion est trop complexe pour elle, nous avons souhaité rechercher un organisme béninois qui puisse exercer un contrôle indépendant de la direction du CFPO sur les activités qui s'y déroulent. Sur recommandation d'un ancien directeur de la DDC à Cotonou nous allons charger le LARES, laboratoire d'analyse régionale et d'expertise sociale, dont le siège est à Cotonou.

Mais revenons aux activités du CFPO. L'augmentation et la qualité du matériel pédagogique ainsi que le bon niveau d'enseignement prodigué a progressivement attiré de plus en plus d'apprentis dans les ateliers. Ceci explique que les maigres recettes du début 2018 ont sensiblement augmenté au cours de l'année.

Concernant l'atelier d'agriculture biologique, le terrain sur lequel les cultures étaient effectuées était trop distant du CFPO pour pouvoir en assurer sa sécurité, et trop petit. De plus, bien que donné à l'époque au groupe humanitaire La Trace du Collège et école de commerce Nicolas-Bouvier qui nous l'avait remis, cette donation n'a jamais été officialisée auprès d'un notaire.

Nous avons acheté la parcelle voisine de celle du bâtiment principal du CFPO, et y avons déménagé cet atelier en juillet 2018, après avoir fait installer un forage et une pompe mue par énergie photovoltaïque pour y puiser l'eau d'arrosage. Le forage fournissant suffisamment d'eau, et une eau de bonne qualité, nous allons pouvoir y raccorder tout le bâtiment du CFPO, économisant ainsi les factures de la société béninoise de distribution d'eau et assurant un approvisionnement continu, trop souvent interrompu par la distribution officielle.

L'atelier BTP n'est pas encore ouvert en raison du manque de place et d'apprentis. Depuis 2019, des inscriptions supplémentaires ont été enregistrées pour cette formation, mais la place fait toujours défaut. C'est pourquoi nous envisageons en 2019 de construire un

---

<sup>1</sup> En fait : Ministère de l'enseignement secondaire, de la formation technique et professionnelle, de la reconversion et de l'insertion des jeunes (MESFTRIJ), appelé dans ce document « Ministère de l'éducation ».

nouveau local dans le dernier espace encore disponible sur notre parcelle, afin d'y placer cet atelier.

La demande est très forte pour la formation professionnelle de couture / tailleur. L'atelier dispose de 24 places, mais 33 apprentis sont inscrits depuis la rentrée de septembre 2018. Pour répondre provisoirement à cette forte demande, une des salles de théorie est utilisée pour tous les travaux ne nécessitant pas les machines à coudre ou à broder (dessin des patrons, coupe des tissus, repassage,...).

Le bâtiment manque de salles de théories (il y en a deux, dont une souvent mobilisée pour l'atelier couture – tailleur), et même la plus grande des deux est trop petite pour y réunir tous les élèves comme c'est parfois nécessaire. Comme le bâtiment actuel est construit sur un seul niveau et muni d'un toit plat, nous allons rechercher des fonds en 2019 pour le rehausser d'un étage, muni d'un toit de tôle, et permettre ainsi de disposer de 4 salles de théories, de dimensions plus adéquates.

Rajouter un toit permettra aussi de résoudre des problèmes d'étanchéité de la dalle, laquelle laisse s'infiltrer de l'eau lors des fortes pluies.

Une très bonne fréquentation de la bibliothèque est observée, surtout par les enseignants et élèves du CEG3, qui viennent individuellement ou lors des cours accompagnés par un enseignant. Le cyber-café est aussi sollicité et beaucoup pour les recherches scolaires (élèves du CEG3) et c'est là la source principale de revenus de la bibliothèque. Le prêt des livres a été longtemps suspendu car le retour de ceux-ci posait problème, favorisant la lecture sur place.

La bibliothécaire invite des classes des premiers degrés du primaire des séances de lectures et cinéma : elle forme deux groupes et pendant que la moitié de la classe regarde un film pour enfants, elle lit des histoires aux autres, puis les activités sont inversées.

Les activités de la bibliothèque ne laissant pas de temps à la bibliothécaire pour assurer en parallèle le service du bar – cantine, un tenancier y a été engagé.

Lors de mon voyage accompagné du secrétaire de Miman-Bénin en juillet, une attention particulière a été portée à la gestion de la cantine, car celle-ci ne dégagait aucun bénéfice. Il est apparu que le tenancier perd surtout de l'argent à cause des repas préparés qui sont invendus. Et une raison de ceci est que certains apprentis, qui reçoivent de l'argent de leurs parents pour acheter leur repas (environ 200 FCFA), préfèrent acheter de petites boulettes de féculents à des marchandes ambulantes (50 FCFA) et garder le reste pour eux. Par ailleurs, la consommation des mets par des personnes étrangères au CFPO est très aléatoire.

De concert avec l'association des parents du CFPO, il a été décidé que les apprentis ne seront plus autorisés à sortir de l'enceinte du CFPO lors des pauses, notamment pour les protéger de l'hygiène douteuse des aliments vendus sur la route. De plus, les parents qui le souhaitent pourront payer à l'avance les repas de leurs enfants directement auprès de la caissière du centre, afin de s'assurer que cet argent soit bien utilisé pour l'alimentation de leurs enfants. Des menus de plus ont été élaborés avec les représentants des apprentis afin de tenir compte de leurs préférences dans l'organisation des repas.

Enfin, les repas ne seront plus servis aux personnes étrangères au CFPO, sauf commande spéciale avec un préavis d'un jour, mais la consommation des boissons sera toujours ouverte à tous. Ce nouveau système a été mis en vigueur en novembre 2018.

Pour tenir compte de la réalité socio-économique de la région, le prix d'entrée du cinéma a été fixé très bas (CHF 0,20), et contrairement à nos prévisions, les spectateurs ne consomment pas de boisson au bar lors des séances. Ceci fait que les revenus du cinéma ne couvrent que les frais occasionnés (électricité,...), mais ne dégagent pas de bénéfice.

Cependant, il nous paraît important de le maintenir, car c'est un lieu culturel permettant une ouverture sur le monde extérieur pour les habitants de cette zone rurale.

Dès la fin des cours et évaluations pour les apprentis réguliers du CFPO, le centre a ouvert ses portes aux jeunes et adultes inscrits pour les cours d'été. Ainsi, du 15 juillet au 31 août 2018, la période des vacances des apprentis, 47 jeunes et adultes sont venus se perfectionner ou acquérir les bases d'un métier. Les deux spécialités les plus demandées ont été l'informatique et la couture – tailleur, bien que les demandes ont concerné tous les ateliers.

En juillet, nous avons fait une analyse détaillée des revenus et dépenses du CFPO. Nous avons mis en place des mesures visant à développer les premières et réduire les secondes. Les ajustements ont porté notamment sur les recettes des ateliers et sur le paiement des écolages. Les parents de nombreux apprenants ne peuvent pas payer l'écolage demandé et renoncent à inscrire leurs enfants au CFPO pour cette raison. Afin de pouvoir offrir une formation professionnelle de qualité même (surtout) aux jeunes les moins favorisés, nous recherchons des donateurs pour financer partiellement les écolages de ces jeunes.

Si les sanitaires sont utilisés par l'ensemble des usagers du CFPO, les dortoirs sont là pour répondre à la demande de parents qui souhaitent un internat pour leurs enfants. Les utilisateurs des dortoirs nous ont adressé la demande de disposer d'un coin où ils pourraient faire de la cuisine. Il sera possible d'y répondre positivement en aménageant un tel espace lors de la construction de l'atelier de BTP mentionné ci-dessus.

La direction du CFPO est en train de développer un cursus de formation destinée aux élèves du CEG3 qui souhaiteraient acquérir les bases d'un métier parallèlement à leurs études menant au baccalauréat. Ceci répond à la demande de certains parents, conscients que le chômage est important chez les jeunes au sortir des écoles générales, et qui souhaitent que leurs enfants aient en main un métier en plus de leur baccalauréat. Cette formation commencera en avril 2019 avec l'aval du Ministère de l'éducation.

Pour conclure, le respect de la culture local, la responsabilisation des partenaires locaux dans les projets et l'autonomisation de ceux-ci restent nos priorités dans l'aide au développement que nous apportons au Bénin. Les problèmes que nous avons eus avec l'ancien directeur du CFPO nous ont obligés à nous impliquer plus que nous ne l'aurions souhaité dans la gestion du CFPO, afin de sauver ce projet de l'accapuration par des tiers à des fins personnelles.

Avec le verdict donné en juillet 2018, nous pouvons entamer une nouvelle phase afin de redonner toute la responsabilité de gestion à la direction actuelle du CFPO, laquelle ne repose plus sur un seul directeur, mais sur un conseil de direction formé du directeur, du censeur (équivalent d'un doyen) et de deux formateurs. De plus la possibilité de faire analyser régulièrement les activités du CFPO par le LARES, un organisme externe, mais béninois, devrait apporter une sécurité supplémentaire à la bonne attribution des fonds récoltés, ce qui est pour nous également une priorité évidente. Dans ce but, nous recevons des rapports réguliers des activités, nous vérifions chaque deux semaines l'adéquation des journaux de la comptabilité avec les relevés bancaires (nous avons l'accès au compte du CFPO par internet) et à notre grande satisfaction, nous n'avons relevé que de petites erreurs, facilement expliquées et corrigées. Les comptes montrent que les revenus du CFPO progressent. Diverses modifications de la gestion pourront sans doute améliorer encore cette situation encourageante. Notre association va continuer à soutenir ce centre, notamment pour développer son infrastructure, en tant que lieu de formation professionnelle, mais aussi en tant que lieu de culture et d'accès à internet pour cette population rurale.

Un grand merci pour votre attention

Meyrin, mars 2019



Gilbert Meillaz  
Président



# Association Miman-Bénin

## Compte d'Exploitation du 01.01.2018 au 31.12.2018

Comptes	Désignation du compte	Solde DB CHF	Solde CR CHF	Solde CHF
3000	Versement Bénin CFPO Général	3 242.75		3 242.75
3007	Vers. Bénin Projet CFPO Construction	29 837.73		29 837.73
3009	Achat matériel pour CFPO (Equipement atel	3 853.63		3 853.63
3010	Frais administratifs + gestion CFPO	8 609.45		8 609.45
3408	Frais Electricité CFPO	555.78		555.78
3412	Frais Entretien + Divers CFPO	324.30		324.30
3600	Frais de transport	0.00		0.00
4000	Salaires + Chges sociales CFPO	2 369.00		2 369.00
<b>Total CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>48 792.64</b>	<b>0</b>	<b>48 792.64</b>

AUTRES CHARGES D'EXPLOIT.				
4550	Frais de voyage	1 874.40		1 874.40
4740	Frais de CCP	187.20		187.20
4730	Frais Site WEB			0.00
4810	Imprimés			0.00
4990	Autres charges d'exploit.	339.15		339.15
<b>Total AUTRES CHARGES D'EXPLOIT.</b>		<b>2 400.75</b>	<b>0</b>	<b>2 400.75</b>
<b>Total CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>51 193.39</b>		<b>51 193.39</b>

PRODUITS D'EXPLOITATION				
6001	Produits membres ordinaires + Rbt Frais voyages		4 980.40	-4 980.40
6002	Produits membres collectifs		56 350.00	-56 350.00
6004	Produits dons exceptionnels			0.00
6200	Ventes Artisanat			0.00
6300	Produits fêtes			0.00
6400	Recettes diverses			0.00
<b>Total PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>61 330.40</b>	<b>61 330.40</b>
<b>Excédent sur exercice</b>		<b>10 137.01</b>		
<b>Total Balance</b>		<b>61 330.40</b>	<b>61 330.40</b>	

Nous avons reçu une importante subvention d'une commune genevoise à fin décembre 2018 et nous n'avons pas pu effectuer un versement au Bénin enore en 2018, c'est ce qui explique l'excédent sur l'exercice qui a été réparti comme suit

Capital au 1er janvier 2018			6.60
Augmentation du capital au 31 décembre 2018	2 137.01		2 137.01
Fond pour projet	8 000.00		
Total Excédent 2018	10 137.01		
Nouveau capital au 1er janvier 2019			2 143.61

*La trésorière*  
*CF M. B. B.*



## Association MIMAN Bénin

E-mail: [miman@ordem.ch](mailto:miman@ordem.ch)

### Rapport des vérificateurs - exercice 2018

Conformément à notre mandat, nous avons procédé ce jour, mardi 23 mai 2019 au contrôle de l'exercice 2018 de l'Association MIMAN-Bénin.

Notre contrôle s'est effectué par vérification de la concordance des chiffres entre le bilan de clôture, le compte de Pertes et Profits avec les relevés du compte postal ainsi qu'au contrôle des frais et des versements à Ouassaho et les recettes composées par les subventions de communes genevoises, des dons et cotisations des membres de l'association ainsi que de recettes diverses.

Nous avons constaté la parfaite concordance des comptes de pertes et profits et du bilan. Les écritures sont correctement passées dans les différents comptes de charges et produits.

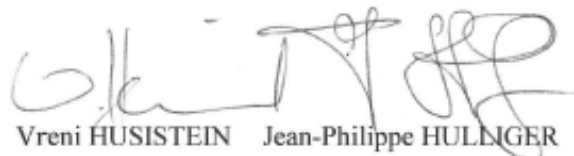
Le total des charges s'élève à 51'193.39 Chf. Les produits sont de 61'330.40 Chf., ce qui laisse apparaître un excédent de 10'137.01 Chf.

Le bilan est équilibré à Chf. 10'143.61 et l'excédent de l'exercice est réparti de la façon suivante : Fond pour projets de 8'000.00 Chf. et augmentation du capital de 2'137.01 ce qui porte le capital au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à 2'143.61.

En conséquence nous proposons à cette assemblée d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés et d'en donner décharge à la trésorière.

Nous ne voudrions pas terminer ce rapport sans remercier le comité et sa trésorière pour la clarté des comptes et la parfaite tenue de la comptabilité.

Rapport établi le 23 mai 2019

  
Vreni HUSISTEIN    Jean-Philippe HULLINGER





## Association MIMAN - Bénin

### Budget 2019

CHARGES		Chges 2019	Prod. 2019
<b>FRAIS PROJETS OUASSAHO</b>			
	Versement à Ouassaho	91 000.00	
	Transport pour projets	0.00	
	Fournisseurs pour projets	0.00	
<b>Total FRAIS PROJETS OUASSAHO</b>		<b>91 000.00</b>	
<b>FRAIS BANCAIRES-CCP / INTERETS</b>			
	Frais de CCP PostFinance	300.00	
<b>Total FRAIS BANCAIRES-CCP / INTERETS</b>		<b>300.00</b>	
<b>FRAIS DE BUREAU/ADMINISTRATION</b>			
	Fournitures de bureau	100.00	
	Frais de port / Affranchissements	100.00	
<b>Total FRAIS DE BUREAU/ADMINISTRATION</b>		<b>200.00</b>	
<b>AUTRES CHARGES</b>			
	Frais de voyage	0.00	
<b>Total Autres charges</b>		<b>0.00</b>	
<b>Total CHARGES</b>		<b>91 500.00</b>	

PRODUITS		Chges 2019	Prod. 2019
<b>DONS / COTISATIONS</b>			
	Dons Communes		65 000.00
	Cotisations membres		5 200.00
	Dons entreprises / ventes de matériel		0.00
	Financement Fondations		22 000.00
<b>Total DONS / COTISATIONS</b>			<b>92 200.00</b>
<b>VENTES</b>			
	Ventes artisanat / Prod. Fêtes		200.00
<b>Total VENTES</b>			<b>200.00</b>
<b>Total PRODUITS</b>			<b>92 400.00</b>
<b>Excédent sur exercice 2019</b>		<b>900.00</b>	
<b>Totaux Balance</b>		<b>92 400.00</b>	<b>92 400.00</b>